

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 25 JUIN 2026 A 20 H 30

Pour affichage public conformément à l'article L2121-25 du CGCT

Etaient présents :

Marie BERTHOUMIEU

Jérôme LANDES

Mélanie GEORGEON

Christian FABRE

Xavier MONBERTRAND

Adèle BOCHE

Absente : Marylène Harang, donnant pouvoir à M. Christian FABRE

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU MARDI 22 JUIN 2026 A 20 H 30

Madame le Marie fait lecture du compte-rendu et le met au vote.

VOTE : 7 voix pour

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jérôme LANDES est nommé secrétaire de séance en l'absence d'autre candidature.

VOTE : 7 voix pour

3. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT POUR LE PROJET RENOVATION ENERGETIQUE D'UN BATIMENT COMMUNAL

Mme le Maire rappelle que le projet initial des travaux comportait la rénovation de la salle des fêtes et de deux logements. En 2025, l'Etat n'a pas retenu le dossier au titre de la DETR. Le conseil municipal avait opté de ne réaliser que les travaux des deux logements. Notre dossier vient d'être retenu en 2026 au titre de la DETR pour l'ensemble des travaux (salle des fêtes et logements). Il nous est demandé de revoir le plan de financement puisque la subvention qui nous est allouée par l'Etat a été modifiée.

Ainsi donc, le **plan de financement prévisionnel** de cette opération est le suivant :

Sources	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics		
État (DETR-DSIL-FV)	96 887 €	39.48%
Région	21 000 €	8.56%
Département	49 079 €	20%
Leader	20 000 €	8.15%
Taux de financement public	186 966 €	76.19%
Auto-financement		

Fonds propres	18 433 €	23.81%
Emprunt	40 000	
Participation maitre d'ouvrage	58 433 €	
Total HT	245 399	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 245 399€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention de l'État et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

S'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le montant de subventions sollicité et le montant qui pourrait être attribué, à condition que ce montant ne soit pas supérieur à 20 000€ HT.

Autorise le maire à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents s'y afférant

VOTE : 7 voix pour

4. INFORMATIONS DIVERSES

La fête de la musique du 21 juin qui s'est déroulée sur la place de la Halle s'est bien déroulée.

Le cinéma en plein air aura lieu normalement le samedi 25 juillet

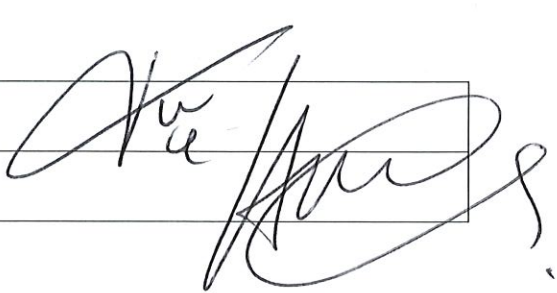
La guinguette aura lieu le vendredi 31 juillet.

Le service technique du Grand Figeac a procédé aux travaux de point-à-temps.

Le projet de création d'une aire de jeux pour les enfants d'Albiac avance. Un premier rendez-vous avec un prestataire aura lieu le 3 juillet prochain.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30.

COMPTE RENDU APPROUVE LE : 4 septembre 2026

Marie BERTHOUMIEU	
Elu secrétaire de séance	